

Charte d'utilisation d'internet

Médiathèque Étienne Caux

1. Accès au service

La médiathèque met à disposition du public des postes multimédia dont l'accès est libre et gratuit.
En cas de forte affluence, la consultation peut être limitée en temps.
Afin de respecter le calme du lieu, deux personnes par poste seulement sont autorisées.
Le service est accessible à tous.

Les enfants, jusqu'à 8 ans, doivent être accompagnés d'une personne majeure.
A la médiathèque de centre-ville, la consultation est réservée aux enfants en espace jeunesse et aux plus de 14 ans en espace adulte.

2. Utilisation des postes

Tout utilisateur est responsable de l'utilisation qu'il fait des ressources informatiques et s'engage à ne pas effectuer des opérations pouvant avoir des conséquences néfastes sur l'intégrité de l'outil informatique et sur le fonctionnement normal des réseaux.

Il est notamment interdit :

- de télécharger des programmes et logiciels
- d'utiliser l'adresse électronique de la Médiathèque

L'accès à la messagerie électronique, aux forums, chats, news, listes de diffusion (...) est possible sur tous les postes de l'espace Adulte et réservé aux plus de 14 ans.

Les utilisateurs manipulent les matériels sous leur propre responsabilité. La Médiathèque n'est pas responsable des erreurs de manipulation telles que perte de données ou impressions de pages blanches.

Des impressions payantes sont autorisées selon un tarif fixé par délibération du Conseil municipal.

3. Consultation d'Internet

Les utilisateurs d'internet sont tenus de se conformer à la législation en vigueur concernant le droit d'auteur et les droits voisins et concernant l'affichage de textes et d'images dans un lieu public.

Il est interdit de consulter des sites illicites (pédophilie, incitation à la haine, apologie de la violence, du racisme, du terrorisme, des pratiques illégales) et des sites pornographiques ou de jeux d'argent.

La direction de la Médiathèque peut **interrompre la consultation ou suspendre temporairement l'accès aux matériels informatiques** en cas de non-respect des règles de la bienséance et des dispositions légales.

Conclusion

L'utilisation des ressources électroniques constitue un acquiescement à la présente charte.
Les bibliothécaires se réservent le droit d'intervenir voire d'interrompre la consultation en cas de non-respect de ces règles. Une infraction au règlement pourra également entraîner l'exclusion du contrevenant.